

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-04-17-00389 Référence de la demande : n°2020-00389-011-001

Dénomination du projet : Capture amphibiens -suivi SVJ-Sites Natura 2000-10

Lieu des opérations : -Département : Aube -Commune(s) : 10270 - Lusigny-sur-Barse,10220 - Dosches,10220 - Piney,10500 - Dienville,10270 - Laubressel,10220 - Géraudot,10140 - Amance,

Bénéficiaire : TOURNEBIZE Thierry – SMAG PNR de la Forêt d'Orient

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN émet un avis favorable sans réserve pour la demande de capture-marquage puis relâcher de Sonneur à ventre jaune principalement et secondairement de la salamandre, tritons et grenouilles rousse et agile, suivant les protocoles fixés par le PNA sonneur, par les agents habilités par le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient dans le cadre du suivi des populations de la réserve naturelle nationale et divers sites situés en zone Natura 2000.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 11 avril 2020

Signature :

